



Paris, le 7 avril 2016

A l'attention de Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Education Nationale de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : Suppression des postes affectés par l'Education Nationale dans les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques.

Madame la Ministre,

Le conseil d'administration de la FDCMPP et moi-même souhaitons attirer votre attention sur la menace croissante de suppression de postes de l'Education Nationale affectés à nos établissements.

Le contexte politique avant 2012 de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) nous avait fait subir une première vague de suppression de postes.

Depuis cette époque, la situation nous semblait plus apaisée et nous pensions être à l'abri de nouvelles suppressions. Malheureusement, cette année à nouveau, de nombreux collègues ont été informés de la fin programmée de leur mise à disposition.

Avant toute chose, nous nous permettons, Madame la Ministre, de vous rappeler en quelques mots ce que sont les CMPP.

Nés de l'après-guerre en 1947, à l'initiative de médecins et d'enseignants, nos établissements accueillent chaque année 175 000 jeunes en difficulté de la maternelle à 20 ans.

Les CMPP sont des Centres de consultations, de diagnostic et de soin, ambulatoires, non sectorisés.

Ils sont régis par l'Annexe XXXII du décret n° 163-46 du 18 février 1963 dont l'article 1er stipule qu'ils « pratiquent le diagnostic et le traitement des enfants inadaptés mentaux, dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychiques ou à des troubles du comportement », « sans hospitalisation du malade ».

La grande majorité des CMPP sont des établissements privés gérés par des associations loi 1901.

Les soins sont mis en œuvre par des équipes composées de médecins, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, d'assistantes sociales et de pédagogues (enseignants spécialisés de l'Education Nationale). La direction est souvent assurée par un médecin-directeur et un directeur administratif et pédagogique de l'Education Nationale.

L'originalité de nos services réside dans la qualité du partenariat avec les écoles, les collèges et les lycées. Ce partenariat est garanti par la présence de personnels affectés au sein de nos équipes. Les directeurs administratifs et pédagogiques et les rééducateurs enseignants, associés aux personnels médicaux, permettent une approche globale des difficultés, un travail de réseau et un rôle actif facilitant le maintien et la poursuite de la scolarité en milieu ordinaire des jeunes que nous recevons. Ces personnels qualifiés sur le plan pédagogique sont une interface pertinente entre l'univers du soin et celui de l'école.

La disparition de ce type de personnel serait une grave mise en péril de la qualité de nos services et une remise en cause de l'identité des CMPP.

C'est pourquoi, Madame la Ministre, nous serions heureux de pouvoir vous rencontrer afin d'étudier avec vos services la meilleure façon de mettre fin à cette hémorragie et de réimplanter des postes d'enseignants dans certains CMPP qui aujourd'hui en sont malheureusement dépourvus.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à notre situation, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Dr Richard HOROWITZ

Président de la FDCMPP

